



Plan Local d'Urbanisme

7.2. Note sanitaire et traitement des déchets



PLU approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 7 mars 2018

La gestion de l'eau

Actuellement, le syndicat des Eaux de Maule est la personne responsable de la distribution de l'eau (PRDE). Son délégataire est la Lyonnaise des Eaux France.

La population de la commune de Bazemont est alimentée par une eau souterraine provenant de l'usine de Flins et du forage « les Aulnays » à Aulnay sur Mauldre. L'unité de distribution est celle de Maule.

Il n'existe ni captage d'eau destinée à la consommation humaine sur la commune, ni périmètre de protection de captage sur la commune de Bazemont.

Le rapport 2013 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) fait état d'une eau conforme aux limites de qualité règlementaires, fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques (pesticides, fluor, nitrates, aluminium).

Les taux de nitrate moyens s'établissent à 37 mg/L (maximum prélevé : 40 mg/L), ce qui est inférieur au taux de 50 mg/L.

Assainissement

Le réseau de la commune est de type séparatif sauf dans les hameaux, au nord du territoire. Bazemont fait partie du syndicat intercommunal d'assainissement de Bazemont Aulnay sur Mauldre.

Le réseau et le système d'épuration est suffisant pour accueillir une augmentation maîtrisée de la population (125 à 175 habitants supplémentaires d'ici à 2030).

La gestion des déchets

Le **PREDMA** (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) a été adopté le 26 novembre 2009 par la Région Ile-de-France.

Les objectifs pour 2019

- diminuer la production de déchets de 50 kg/habitant.
- augmenter de 60% le recyclage des déchets ménagers.
- doubler la quantité de compost conforme à la norme.
- diminuer de 25% les déchets incinérés et de 35% les déchets enfouis.
- favoriser une meilleure répartition géographique des centres d'enfouissement.

Le plan prévoit de diminuer la production des déchets de 50 kg/habitant en 2019 en augmentant, notamment, de 45% le compostage des déchets organiques des jardins. Autre exemple, le plan préconise aux consommateurs d'acheter des produits qui sont faiblement emballés ou de privilégier l'achat en vrac. En parallèle, le plan prévoit 30 ressourceries-recycleries en Ile-de-France en 2019 pour réparer les encombrants en vue d'un réemploi. Il prévoit également davantage de transport fluvial et ferré afin de diminuer les déplacements de camions sur les routes.

Le ramassage des déchets et déchetterie

Les déchets ménagers ainsi que les emballages triés sont collectés une fois par semaine.

Une déchetterie est présente Route de Nezel - Lieu dit "les Beurrons" à Epône. Elle est gérée par le SMIRTON du Vexin. L'accès est gratuit pour les particuliers et l'apport limité à 1m³ par semaine et par foyer.

Petit Guide du recyclage



BAZEMONT 2015 3, rue d'Aulnay - 78580 Bazemont - Tél.: 01 30 90 83 14 - Fax : 01 34 75 16 12
E-mail : mairie.bazemont@wanadoo.fr - Site internet : www.bazemont.fr

COLLECTE DES DECHETS VERTS 2016

Du lundi 4 avril au lundi 19 décembre

La distribution des sacs à déchets verts aura lieu la semaine précédant la première collecte soit du lundi 28 mars au samedi 2 avril, tous les matins de 8h30 à 11h30 dans la Cour de la Mairie

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2016

1^{ère} collecte : vendredi 3 juin
2^{ème} collecte: vendredi 2 décembre

GRAVATS - Déchetterie d'Épône (Route de Nezel – Lieu-dit les Beurrons)

Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
AM			9h-12h			9h-12h	9h-12h
PM	14h-19h		14h-19h		14h-19h	14h-19h	

Ouverture les jours fériés sauf le 1^{er} mai

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
AM						9h-12h	9h-12h
PM	14h-17h		14h-17h			14h-17h	

Ouverture les jours fériés sauf le 1^{er} janvier et le 25 décembre



VERRE

Conteneurs enterrés situés Route de Flins et aux ateliers communaux.



VETEMENTS ET CHAUSSURES

Conteneurs situés aux ateliers communaux.



DECHETS MENAGERS TRIES

Ramassage des poubelles vertes et jaunes le **jeudi matin** par 2 camions différents.

Comment trier ? Des dépliants sont à votre disposition à la mairie.

Retrouvez aussi toutes les infos en détail sur www.sieed.fr.



DECHETS VERTS

Ramassage des sacs tous les lundis matins **du 30/3/2015 au 7/12/2015**. Ne pas oublier

d'attacher les fagots de branchages de petit diamètre. Distributions de sacs biodégradables

dans la cour de la Mairie tous les matins (8h30-11h30) **du 23 mars au 28 mars 2015**.

Les grosses quantités et les déchets volumineux (haies, troncs, souches, branches de plus de

5 cm de diamètre) doivent être déposés à la déchetterie d'Épône et non pas brûlés sur place.

Dès votre premier passage avec une carte d'identité, un justificatif de domicile et la carte grise

du véhicule, le gardien vous délivrera une carte nominative. L'accès est gratuit (1m³ autorisé

par semaine et par foyer).



DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

Petits et gros appareils ménagers, équipements informatiques, cartouches d'imprimantes,

téléphones portables, piles, ampoules, outils électroniques... Ils sont à retourner dans tous les

points de vente proposant ces articles, qui proposent souvent des conteneurs spécifiques.



LES POTS EN PLASTIQUE ET CLAYETTES POUR PLANTES

Ils peuvent être déposés devant les ateliers communaux.

Ils seront ensuite redistribués aux horticulteurs de la région.



MEDICAMENTS, RADIOS

Les médicaments sont à retourner chez votre pharmacien.

Les radios inutiles doivent être déposées en déchetterie.



PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET PEINTURES HUILES DE VIDANGE ET BATTERIES

A déposer obligatoirement à la déchetterie d'Épône.



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Déchets volumineux et/ou lourds comprenant : ferrailles, matelas, sommiers,

meubles divers usagés... mais pas de gravats : **29 mai et 27 novembre 2015**.

En dehors de ces dates, les déposer à la déchetterie d'Épône.



PNEUS USAGES

Récupération par le garagiste (gratuit uniquement avec un achat de pneus neufs).